



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 20 mars 2023

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Évaluation finale du Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 20 mars à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 14 mars 2023.

PRÉSENTS : BATESTTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, DE GENTILI Emmanuelle, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

CALLIER Jeanne	à	MUSSIER Emma
GIAMARCHI Marie-Dominique	à	BIAGGINI Jean-Jacques
LOMBARDO Florence	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
LORENZI Thérèse	à	POLIFRONI Bruno
MASSONI Jean-Joseph	à	ROMITI Gérard
MALAFRONTÉ Christine	à	BATESTTI Gilles
MONDOLONI Jean-Martin	à	SALGE Hélène
MILANI Jean-Louis	à	SAVELLI Pierre
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie Hélène
PIPERI Linda	à	POLISINI Ivana
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO Louis
TIMSIT Christelle	à	PELLEGGRI Leslie
TIERI Paul	à	LACAVE Mattea

ABSENTS :

SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, VESPERINI Françoise, LINALE Serge, COLOMBANI Carulina

QUORUM : 21

M. MORGANTI Julien est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Évaluation finale du Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-5, L.5211-17 et L.52165;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 mars 2003, définissant l'intérêt communautaire en matière de politique de la Ville ;

Vu le Décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2014 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vue de la signature par l'ANRU des contrats de ville et des protocoles de préfiguration des projets ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 septembre 2015 portant approbation du contrat de ville de l'agglomération de Bastia 2015-2020 jusqu'en 2022 ;

Vu la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 prévoyant dans son article 68 – III que les contrats de Ville initialement conclus sur la période 2015-2020 et prolongés jusqu'au 31 décembre 2022 par avenant, soient à nouveau prolongés jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Considérant l'évaluation à mi-parcours réalisée en 2019 qui a permis de réajuster certains objectifs du Contrat de Ville compte tenu des évolutions du territoire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Où l'exposé de la vice-Présidente déléguée après en avoir délibéré ;

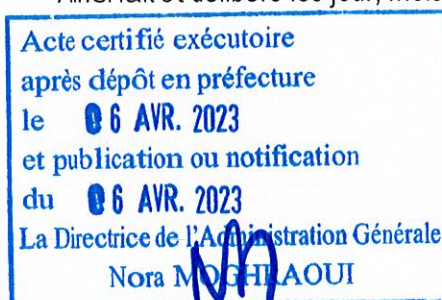
PREND ACTE

De la présentation de l'évaluation finale du Contrat de Ville de l'agglomération de Bastia, annexée à la présente délibération ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGIO